

SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2018

à 18 h 00 à la MAIRIE

CONVOCATION	: 8 février 2018
AFFICHAGE	: 23 février 2018
PRESIDENT	: Yvon BEUCHON
PRESENTS	: Mme MÉNEZ - M. LALANNE - Mme CHEVALIER - M. CHAMERON - Mme LECOMTE - M. VOLLOT - Mme VINÇON - Mme VERIN - Mme DAGAUD - Mme RASSION - M. TEXIER - Mme MARTIN (arrivée à 19 h 00) - Mme BEAUVOIS (arrivée à 18 h 30) - M. FORESTIER - Mme PIAT - Mme GAVIN - M. BARON - M. BONNEVILLE - Mme ANTONICELLI
ABSENTS EXCUSES	: M. HENRY - M. DE SENSI – M. DEBAIN
PROCURATIONS	: M. HENRY à M. LALANNE M. DE SENSI à M. BEUCHON Mme MARTIN à M. BARON (jusqu'à 19 h 00) Mme BEAUVOIS à Mme LECOMTE (jusqu'à 18 h 30) M. DEBAIN à Mme MÉNEZ
SECRETAIRE	: Mme DAGAUD

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente qui n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

La loi d'orientation du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République impose que, dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations budgétaires, qui précède l'examen du budget primitif, soit organisé au sein de l'assemblée délibérante.

L'INSEE nous a fait connaître en fin d'année 2017 que notre population dépassait désormais 3 500 habitants pour s'établir à 3 509 habitants. Le débat d'orientation budgétaire devient donc obligatoire et est tenu à partir des éléments d'informations figurant dans le rapport d'orientations budgétaires joint.

Le présent rapport d'orientations budgétaires comprend :

- Une note portant sur l'environnement économique, démographique et le contexte communal.
- L'ensemble des graphiques et indicateurs de l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement.
- Tous les indicateurs portant sur la dette.
- La situation des effectifs.
- Une note portant sur la préparation du budget 2018 et les projets d'investissement.
- Une conclusion.

A l'issue des échanges, le conseil municipal prend note de la communication des éléments et de la tenue du débat.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018 :

L'inspecteur d'Académie, par courrier du 14 décembre 2017, fait connaître que si le cadre général de la semaine scolaire demeure organisé sur 9 demi-journées, les communes peuvent solliciter une dérogation avec effet de répartir les enseignements sur 8 demi-journées par semaine.

A l'initiative de l'association des Parents d'Elèves un sondage a été effectué auquel 84 % des parents ont participé. Plus de 56 % d'entre eux sollicitent le retour à la semaine de 4 jours. Les enseignants, les animateurs territoriaux sont également, à une écrasante majorité, favorables à ce rythme de 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Les conseils d'écoles ont procédé à un vote sanctionné comme suit :

- ✎ Conseil école maternelle pour
 - ⇒ la semaine de 4 jours : 12 voix
 - ⇒ le maintien du rythme actuel : 2 voix
- ✎ Conseil école élémentaire pour
 - ⇒ la semaine de 4 jours : 19 voix
 - ⇒ le maintien du rythme actuel : 4 voix

Il est proposé au conseil municipal de se ranger à cet avis très majoritaire en considérant par ailleurs que toutes ou presque toutes les communes voisines procèdent à ce nouveau calendrier. Dans ces conditions et tenant compte de la mobilité de beaucoup de familles, il est proposé au conseil municipal de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée d'automne 2018. L'organisation proposée serait la suivante :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- ✓ Début de la classe : 8 h 45
- ✓ Pause méridienne : 12 h 00 / 13 h 45
- ✓ Fin de classe : 16 h 30.

Ces horaires seraient avancés de 5 minutes à l'école maternelle pour faciliter l'organisation des parents qui ont des enfants répartis dans chacune des deux écoles.

Après débat, le conseil municipal par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, accepte ce retour à la semaine de quatre jours à compter de septembre 2018. Quant aux horaires proposés, ils sont acceptés par 22 voix pour et 1 abstention.

PROCEDURE DE REPRISE DE BIEN SANS MAITRE :

Monsieur le maire indique à l'assemblée que la parcelle cadastrée section ZB37 au lieu-dit "Les Touillis" d'une contenance de 2 860 m² a été utilisée jusqu'à son décès par un habitant de la commune. Cette parcelle demeure encombrée d'un enchevêtrement de cabanes et de dépôts hétéroclites qui présentent certains dangers.

Il n'a pas été possible, au terme des recherches engagées, d'identifier le propriétaire ou ses ayants droits.

Il est donc proposé d'engager une procédure d'appréhension de bien sans maître conformément à la réglementation en vigueur.

Après débat, le conseil municipal unanime autorise le maire à lancer la procédure de reprise de bien sans maître.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'INSTALLATION ET FOURNITURE D'UN BATIMENT MODULAIRE POUR LES VESTIAIRES AU STADE SYNTHETIQUE :

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commission Appel d'Offres s'est réunie le 22 janvier 2018 afin d'examiner un avenant aux travaux d'installation et fourniture d'un bâtiment modulaire au terrain synthétique.

Il est apparu que des travaux supplémentaires de maçonnerie sont nécessaires. Il s'agit de remplacer un dallage sur terre-plein par un dallage porté.

L'avenant s'élève à 25 340 € H.T. représentant 7,6819 % du marché initial.

Le conseil municipal en prend acte.